

ARRÊTÉ DU MAIRE – N° DGS034NT2025

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de Brignais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et suivants, et R 2122-8 et suivants.

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du maire et des adjoints.

VU l'arrêté de délégation de fonctions donné à Monsieur Sébastien FRANÇOIS en date du 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale, il convient de pallier l'absence de Serge BÉRARD, Maire, du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026

ARRÊTÉ

Article 1 : En l'absence du Maire, Serge BÉRARD, de Madame Anne-Claire ROUANET, 1^{ère} adjointe et de Madame Michèle EYMARD, 2^{ème} adjointe, délégation de fonction et signature est donnée à Monsieur Sébastien FRANÇOIS, 3^{ème} adjoint.

Celui-ci sera provisoirement appelé à assumer les fonctions de premier magistrat de la commune durant la période suivante :

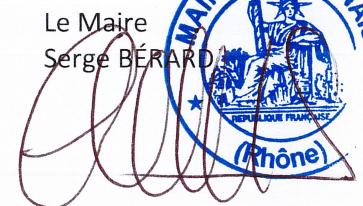
Du 27 décembre 2025 au 4 janvier 2026

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Brignais,
Le 11 décembre 2025

Notifié à l'intéressé le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS. 28 rue Général de Gaulle . 69530 Brignais . Tél. 04 78 05 15 11
contact@mairie-brignais.fr . www.brignais.com